

CONDITIONS GENERALES D'ACHAT :

L'Hôtel des Ventes de la Haute Marne est un opérateur de ventes volontaires publiques régie par les articles L 321-4 et suivant du Code de commerce. En cette qualité il agit comme le mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur. Les rapports entre L' Hôtel des Ventes de la Haute Marne et l'acquéreur sont soumis aux présentes conditions générales qui sont visées au procès-verbal de vente.

FRAIS DE VENTE :

La vente sera faite au comptant et conduite en euros.

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, les frais suivants :

Ventes volontaires et véhicules de collection : 12 % TTC

Ventes judiciaires : 14,28%TTC

Enchères en live : 48 € TTC par véhicule

Notre étude réalise les déclarations de cession au profit de nos acquéreurs dans un délai de 3-4 semaines sous réserve d'obtenir l'ensemble des documents nécessaires (pièce d'identité, kbis, justificatif de domicile...).

Toute demande d'enchères téléphoniques pour un lot supérieur à 1000 € devra être assortie, outre les références bancaires habituelles, d'une lettre accréditive de banque précisant le montant prévisionnel de l'achat.

LIMITES DE GARANTIE :

Seule l'authenticité des véhicules est garantie, en tenant compte des réserves éventuelles apportées dans la description et complété par les annonces éventuelles lors de la vente consignées au procès verbal. Les véhicules d'occasion ne bénéficient pas de la garantie légale de conformité conformément à l'article L 217-2 du Code de la consommation.

Les enchérisseurs sont invités à examiner les véhicules sur lesquels ils souhaitent enchérir avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions publiques. Un rapport réalisé par un expert indépendant est à leur disposition.

L'attention des enchérisseurs à distance est attirée sur le fait que le fait de ne pas s'enquérir de l'état d'un lot avant la vente vaut acceptation sans réserve de l'état dans lequel il se trouve.

Le fonctionnement mécanique des véhicules et leur kilométrage ne sont absolument pas garantis. Tous les lots sont vendus en l'état et aucune réclamation ne sera acceptée une fois l'adjudication prononcée.

L'ATTENTION DES ENCHERISSEURS EST ATTIREE SUR LE FAIT QUE LES VEHICULES SONT VENDUS EN L'ETAT SANS GARANTIE.

Certains véhicules de millésimes anciens ou présentant des kilométrages élevés peuvent nécessiter des travaux de remise en état.

Nous vous rappelons que les expositions sont proposées pour apprécier l'état des lots présentés, selon votre degré d'exigence. Le fait de ne pas s'y rendre et ou de ne pas demander de renseignements complémentaires AVANT LA VENTE (états, photos etc.) constitue une acceptation tacite de l'état des véhicules sans réclamation ultérieure possible.

AUCUNE RECLAMATION NI ANNULATION DE VENTE NE SERA POSSIBLE APRES LE PRONONCÉ DE L'ADJUDICATION.

DELIVRANCE DES LOTS :

Le(s) véhicule(s) ne sera(ont) délivré(s) à l'acquéreur qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes. Un délai 15 jours après la vente est accordée en franchise de gardiennage.

⇒ Au-delà des 15 jours des frais de gardiennage de 20 euros ttc/jour seront facturés.

INCIDENTS DE VENTES :

En cas de contestation L' Hôtel des Ventes de la Haute Marne se réserve le droit de désigner l'adjudicataire, de poursuivre la vente ou de l'annuler, ou encore de remettre le lot en vente. En cas de double enchères c'est à dire l'hypothèse où deux personnes portent des enchères identiques par la voix, le geste, par téléphone ou par internet et réclament en même temps le bénéfice de l'adjudication après le prononcé du mot "adjudgé", le bien sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les derniers enchérisseurs, et le public présent pourra porter de nouvelles enchères.

À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant. Si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages intérêts dus par l'adjudicataire défaillant. En outre, se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur folle enchère s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères, se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Les acheteurs sont informés que notre maison de ventes est adhérente au fichier national TEMIS agréé par la CNIL. Ce fichier central visant à suspendre jusqu'à 24 mois d'Interenchères les acheteurs n'ayant pas acquitté leurs achats dans les 10 jours suivant la vente.

FORMALITÉS - IMMATRICULATION :

Pour les véhicules de + de 30 ans dépourvus de carte grise : les acquéreurs doivent s'adresser à la FFVE afin d'obtenir un certificat permettant l'obtention d'une carte grise de collection. F.F.V.E: BP 40068 - 92105 Boulogne Billancourt cedex. L'Association dite « Fédération Française des Véhicules d'Epoque (F.F.V.E) » est reconnue d'utilité publique Par décret en date du 9 février 2009, paru au journal officiel du 11 février 2009, page 2425. Pour toutes démarches concernant un véhicule de collection, Auto, moto ou utilitaire ayant plus de 30 ans. <https://www.ffve.org>

Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux. Toute contravention reçue après la vente par l'ancien propriétaire fera l'objet d'une dénonciation après du service des amendes.

Les voitures françaises de plus de 75 ans nécessitent l'obtention d'une licence d'exportation en cas de sortie hors territoire européen. Ces formalités peuvent être soumises à des délais. Les licences d'exportation des véhicules avec un titre de circulation étranger sont soumises à la législation en vigueur dans leur pays d'origine.

Invalidité d'une clause des présentes conditions générales

Dans l'hypothèse où une ou plusieurs clause (s) des présentes conditions générales deviendrait(ent) nulle(s) , illégale (s) ou jugée(s) inapplicable (s) pour quelle que raison que ce soit , la validité, la légalité ou l'applicabilité de toute autre stipulation des présentes conditions générales de vente ne serait aucunement affectée ou altérée.

TOLERANCE

Toute tolérance ou renonciation dans l'application de tout ou partie des engagements prévus dans les présentes conditions générales de vente, qu'elles qu'en aient pu être la fréquence et la durée, ne saurait valoir modification des présentes conditions générales de vente, ni générer un droit quelconque. Compétences législatives et juridictionnelle

PRESCRIPTION

Les présentes conditions générales de vente, la vente et tout ce qui s'y rapporte sont régis par le droit français. Conformément à la loi, il est précisé que toutes les actions en responsabilité civile engagées à l'occasion des prises et des ventes volontaires et judiciaires de voitures aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication ou de la prise. La loi française seule régit les présentes conditions générales d'achat. Toute contestation relative à leur existence, leur validité, leur opposabilité à tout enchérisseur et acquéreur, et à leur exécution sera tranchée par le tribunal compétent du ressort de Chaumont (France).

TVA

La T.V.A est récupérable sur de nombreux véhicules pour les personnes assujetties. Les véhicules en provenance de l'union européenne, présentés avec des certificats européens de conformité, feront l'objet de la part de l'acquéreur d'une simple demande gratuite de quitus fiscal auprès de leur service des impôts, après la vente.